

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25.09.03 Convocation du 17.09.03

Compte rendu affiché 26 septembre 2003

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : D. BROSSARD

Réf. : BJ/LDA

**Objet : Subvention exceptionnelle
Comité de Jumelage**

Présents :

M. LAFFLY, Mme GUERIN, MM. FAURE, POINT, CHATUT,
Mme BOUHEY, MM. AUROY, RODRIGUEZ, OLLIVIER,
Maires-Adjoints,

Nombre de conseillers	
en exercice :	29
présents	27
votants	28

M. MEYER, Mmes VEYRIER, BROSSARD, GLATARD, MARMONIER,
BERRA, M. GONDELAUD, Mme ZUILI, MM. GOSSET, CHRETIN,
Mmes PERRIN, DESVIGNES, MM. FORGET, MACHURAT, Mlle MILLET,
MM. BOUREZG, BELLOT, Mme LABASOR.

Absents représentés :

Mme WYMANN par Mme BOUHEY.

Absents excusés :

M. FERNANDES.

Monsieur l'Adjoint délégué demande au Conseil Municipal d'adopter une *subvention exceptionnelle de 3000 €* au profit du Comité de Jumelage.

Il précise que le montant de cette participation est destiné à financer, en partie, le coût du transport prévu pour le déplacement à **CABECEIRAS de BASTO**, ville portugaise jumelée avec Neuville-sur-Saône, à l'occasion d'une grande manifestation commerciale. Ce déplacement rentre dans le cadre des manifestations destinées à conforter le jumelage intervenu entre les deux communes.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire-Adjoint, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code général des Collectivités Territoriales,
- Vu le budget primitif 2003,
- Considérant qu'il importe de conforter les liens du jumelage **Neuville-sur-Saône/Cabeceiras de Basto**,
- Vote une subvention exceptionnelle de **3.000 Euros** au profit du Comité de Jumelage,
- Dit que cette dépense figure à l'article 6574 du budget primitif 2003,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire,

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 25 septembre 2003

Pour copie conforme,

Le MAIRE ,

Le MAIRE
Signé P. LAFFLY

Délibération certifiée exécutoire
compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 15 octobre 2003
- de la publication le 16 octobre 2003
Fait à NEUVILLE-sur-SAONE, le 15 octobre 2003